

ARRÊTE N° 19-00798 /MINESUP DU 19 AOÛT 2019

Modifiant et complétant l'arrêté n° 19-00655/MINESUP du 10 juillet 2019, portant ouverture du concours d'entrée en **1^{ère} Année du 2nd Cycle** de l'École Normale Supérieure de Bertoua, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique **2019/2020**.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buéa et Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu le décret n° 93/0253 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu Le décret n°2018/005 du 08 janvier 2018 portant création de l'École Normale Supérieure de Bertoua.
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°19/00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27 Février 2019 fixant le calendrier des Concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État, au titre de l'année académique 2019-2020 ;
- Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du ~~Gouvernement~~

ARRETE :

AU LIEU DE :

Gouvernement	
SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004758	19 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves écrites pour le recrutement en **1^{ère} année du 2nd cycle** de la section des Élèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général de l'École Normale Supérieure de Bertoua est ouvert, pour l'année académique 2019-2020, dans les filières suivantes :

N°	Filière	Nombres de place
1.	Conseiller d'orientation	7
2.	Géographie	6
3.	Histoire	6
4.	Informatique / Option Informatique Fondamentale	5
5.	Informatique / Option Technologies de l'Information et de la	10

	Communication	
6.	Langues et Cultures Camerounaises	5
7.	Lettres Bilingues	5
8.	Lettres Modernes Anglaises	5
9.	Lettres Modernes Françaises	6
10.	Mathématiques	6
11.	Philosophie	5
12.	Physique	6
13.	Sciences de l'Education	6
14.	Sciences de la Terre et de l'Environnement	6
15.	Sciences de la Vie	6
Total		90

LIRE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves écrites pour le recrutement en 1^{ère} année du 2nd cycle de la section des Élèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général de l'École Normale Supérieure de Bertoua est ouvert, pour l'année académique 2019-2020, dans les filières suivantes :

N°	Filière	Nombres de place
1.	Conseiller d'orientation	7
2.	Géographie	6
3.	Histoire	6
4.	Informatique / Option Informatique Fondamentale	5
5.	Informatique / Option Technologies de l'Information et de la Communication	10
6.	Langues et Cultures Camerounaises	5
7.	Lettres Bilingues	15
8.	Lettres Modernes Anglaises	15
9.	Lettres Modernes Françaises	16
10.	Mathématiques	21
11.	Philosophie	25
12.	Physique	6
13.	Sciences de l'Education	6
14.	Sciences de la Terre et de l'Environnement	6
15.	Sciences de la Vie	6
Total		155

Le reste sans changement

LE MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Pr. Jacques FAME NDONGO

